

Rapport de la commission « Finances et Administration » sur les comptes 2021

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 28 avril 2022, la commission Finances et Administration a examiné les comptes 2021, présentés par le Conseiller administratif en charge Monsieur Gilbert Vonlanthen, le Chef du Département des finances, Monsieur Yves Duchosal et le Secrétaire général, Monsieur François Stocco.

Monsieur Vonlanthen présente le résultat satisfaisant des comptes 2021 qui se soldent avec un boni de CHF 21'000.- alors que le budget était déficitaire à hauteur de CHF 2'690'000.-.

Cette différence s'explique d'une part par la pandémie Covid qui a entraîné de nombreuses annulations de manifestations et d'autre part par les investissements prévus mais non réalisés qui entraînent une diminution des amortissements. Les rentrées fiscales ont été également été plus hautes que prévues.

Il rappelle qu'à l'avenir il faudra être plus réaliste sur les investissements, l'administration communale ne disposant pas des ressources nécessaires pour faire face à des investissements trop élevés, une vitesse de croisière devrait être atteinte à hauteur de 12 à 15 millions par année.

Plusieurs groupes relèvent qu'effectivement les investissements doivent être réalistes en fonction des ressources communales et demandent d'éviter le traitement des dossiers dans l'urgence.

La commission passe ensuite à l'étude des comptes.

0110.0000 Conseil administratif

30900.000 frais de formation

Un montant supplémentaire de CHF 5000. —pour un séminaire « droit de l'infrastructure » qui n'avait pas été prévu au budget.

0220.0000 Services généraux

30100.000 Salaires personnel auxiliaires

Un répondant pour les associations sportives a été engagé, il s'agit d'une mission temporaire afin d'aider les clubs sportifs à la reprise des activités après la pandémie.

31440.001 Contrat d'entretien des immeubles

Il est constaté une hausse substantielle, de 83%, du contrat de maintenance pour la centrale Avaya – nécessaire pour effectuer les mises à jour, ce montant sera dû chaque année et n'est pas lié à la mise en service de la nouvelle centrale.

31810.000 Pertes sur débiteurs

La provision pour les graviers est augmentée à 80% de la créance, au lieu des 50% en 2020, ce qui représente un montant de CHF 185'078.-

Des remarques générales sur les frais de formation qui sont en nette baisse dans plusieurs rubriques, ceci est dû à la pandémie, les formations n'ont pas pu avoir lieu. De même pour certains travaux d'entretien qui seront reportés en 2022.

0220.0006 Informations

31320.999 Honoraires divers

Une augmentation de CHF 5'446.- est due à l'accompagnement stratégique, communication digitale. Une commissaire ne comprend pas pourquoi cette étude n'a pas été budgétée, ce fait se retrouve dans d'autres rubriques également, plusieurs études sont effectuées sans être au budget et sont ensuite présentées en commission.

0220.0009 Véhicules services généraux

33006.000 Amortissements planifiés

Le montant planifié n'a pas été engagé. La remarque d'une commissaire est valable pour tous les postes amortissements. Les dépenses ont été engagées mais les amortissements ne sont pas traités. Monsieur Duchosal explique que dans MCH2 les amortissements commencent dès que les crédits sont clôturés, il y a donc plusieurs objets non terminés dont les amortissements n'apparaissent pas dans les comptes alors qu'ils étaient au budget.

Monsieur Vonlanthen précise qu'il ne s'agit pas d'une volonté du Conseil Administratif d'améliorer les comptes en différant les amortissements mais bien d'une norme comptable. Par ailleurs une analyse des dossiers non terminés devra être effectuée.

0290.0000 Mairie 311 rue de Bernex

31010.003 Fournitures et produits de nettoyage

Cette rubrique a été sous-budgétée, l'espoir était que le Covid n'existe plus en 2021, les dépenses ont donc été supérieures de CHF 21'832.- par rapport au montant budgété de CHF 2'500.-

2170.0000 Bâtiment école de Luchepelet

Une commissaire s'interroge sur le personnel permanent, personnel intérimaire et les montants pour travaux de nettoyage dans les écoles en général, quels sont les travaux non effectués par les concierges ? Monsieur Stocco répond qu'il s'agit par exemple de nettoyage des vitres nécessitant une nacelle.

31100.000 Mobilier et agencement divers de bureau

Un montant de CHF 24'017.- non budgété pour l'équipement d'une nouvelle salle de classe. Les effectifs en hausse ont nécessité une nouvelle classe qui ne pouvait être prévue, les estimations concernant l'effectif des écoles sont toujours assez aléatoires.

31200.000 Electricité

Une hausse des prix, une fluctuation météorologique explique les différences constatées au niveau de toutes les énergies en générale, électricité, gaz, mazout, pour tous les bâtiments communaux.

2170.0200 Bâtiment école Robert-Hainard

42500.013 Vente production électricité

Poste en forte baisse, la question est de savoir si c'est le prix de rachat du courant par les SIG qui a diminué ou une production d'électricité en baisse due aux panneaux eux-mêmes.

2192.0004 Ecoles, fête des promotions

31610.005 Location de carrousels

Le concept de la fête des promotions ayant dû être modifié en raison de la pandémie, certains postes ont subi une augmentation. Il a été décidé de revenir à la fête traditionnelle en 2022, réunissant toutes les écoles de la commune.

3410.0000 Zone sportive du Signal

33000.000 Amortissements planifiés

46120.001 Dédommagements utilisation locaux et installations

Les terrains synthétiques n'étant pas terminés, le crédit n'est pas clôturé et donc l'amortissement n'a pas démarré, comme déjà mentionné précédemment. Ceci implique également que le dédommagement pour l'utilisation des terrains dû par la commune de Confignon n'est pas facturé.

3420.0100 Forêts

31450.000 Entretien des forêts

Le montant non dépensé a été mis au budget 2022.

Il est en de même pour la rubrique **7201.9999 Divers de la protection des eaux**

4210.0002 Samaritains

36360.001 Subventions aux samaritains

Un montant de CHF 11'000.- au titre de garantie de déficit est versée aux Samaritains. Une commissaire s'interroge sur le bien-fondé de cette subvention au vu des comptes de cette association. Il s'agit d'un manque à gagner dû aux prestations non effectuées. Il est demandé que ce genre de subventions soit traitée de la même manière que celles des autres associations, en vérifiant comptes et fortunes de celles-ci.

5451.0000 Crèche administration et exploitation

30100.000 Salaires personnel permanent

Une augmentation de 3,7 % de la masse salariale ne concerne aucun nouvel engagement mais une revalorisation de certains postes.

42600.100 Pensions

Un commissaire demande le taux de financement de la crèche par les parents, celui-ci se monte à 27% pour 2021, impossible de prévoir précisément ce taux à l'avenir, la participation des parents dépendant des revenus.

La commission étudie ensuite le bilan, les comptes des investissements, ainsi que les crédits complémentaires.

Les commissaires passent au vote et vous recommandent par

8 pour (8 membres présents)

D'accepter les comptes annuels 2021, ainsi que les crédits complémentaires tels que présentés.

Bernex, le 29 avril 2022

Sandra Marconi